

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Boucher

<https://www.cadre21.org/membres/680995642cc18ceda99a6d26>

Date d'obtention : 2024-10-25 14:12:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance formelle de respecter les critères pour l'utilisation de la trousse. De même que le respect du protocole puisqu'il est de mon devoir d'utiliser celui-ci lorsqu'il est question de situation à l'école.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation m'assure une sécurité d'intervention. Je vais pouvoir maintenant intervenir sans douter de la pertinence de mes interventions et suivre un protocole pour uniformiser les interventions avec l'ensemble des élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de la sécurité des élèves et le sentiment d'être pris en charge. Dans une situation de SEXTAGE, les victimes sont majoritairement vulnérables, ainsi il est important d'assurer leur sentiment de sécurité.